

# L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,  
par livraison de 20 pages.

Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.  
Bureaux à Montréal : 27, Rue St. Vincent.

## AVIS.

Le bureau de l'*Echo* est transporté au No. 27, rue St. Vincent, conformément à l'avis donné au mois de mars dernier, chez A. T. Marsan, écrivain, avocat, le gérant du journal.

SOMMAIRE.—Chronique.—De l'émigration, (suite et fin.)—Expériences sur la production artificielle du froid.—De l'autorité en Philosophie.—Effets désastreux des boissons alcooliques.—Mémoire sur le choléra, (suite et fin.)—Un Terrible Secret, (suite et fin.)

## Chronique.

SOMMAIRE.—Mgr. de Montréal.—Distribution de prix.—Vote de non-confiance.—Projet de constitutions locales du Haut et du Bas-Canada.—Mort de plusieurs prêtres.—Autriche, Prusse, Italie.

— Mgr. de Montréal continue sa visite pastorale dans le diocèse. Sa santé est florissante ; l'air pur de la campagne lui est très-favorable.

— C'est le temps des examens de collège et des distributions de prix. Il nous est impossible de les passer tous en revue : qu'il nous suffise de dire qu'à Ste.-Thérèse, au collège de Montréal, chez les Rév. Pères Jésuites, à St.-Hyacinthe et à l'École Normale Jacques-Cartier, les examens ont montré que ces maisons n'ont rien perdu de leur importance, et que l'éducation que ces établissements donnent à notre jeunesse est toujours soignée, morale et religieuse. A l'École Normale Jacques-Cartier, un élève a présenté à l'honorable Surintendant l'adresse suivante :

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

Permettez à un élève de l'École Normale Jacques-Cartier de vous exprimer, au nom de tous ses confrères, les sentiments de la plus vive reconnaissance. Dans cette maison qui nous a abrités depuis plusieurs années sous votre haute influence, nous avons puisés les principes d'une bonne éducation, et nous sommes fiers de le proclamer, d'une saine instruction. Les conseils qui nous ont été donnés, nous ne les oublierons jamais. Si aujourd'hui, nos efforts ont été couronnés par le succès, nous savons d'où sont partis les encouragements qui ont soutenu nos maîtres ; et ces prix que nous venons de recevoir, nous en sommes doublement fiers : d'abord,

parce qu'ils nous ont été décernés en présence d'un auditoire aussi distingué ; ensuite, si nous les avons gagnés, ils nous ont été longuement et obstinément disputés. En les recevant, plus d'un d'entre nous devrait être tenté de les partager avec un confrère dont l'ambitieuse ardeur a été pour beaucoup dans les succès qu'il a obtenus.

Me serait-il permis, en me supposant sur un autre théâtre, de vous dire, M. le Surintendant, que mes confrères sont des soldats et tous des soldats aguerris qui méritent vos éloges ?

Nos diplômes, nous le comprenons, sont pour nous et pour le pays plus qu'un simple permis, qu'une autorisation d'enseigner : ils doivent être un signe qui constate aux yeux de tous, et ce que nous pouvons et ce que nous voulons faire. A une époque où tant de bruits sinistres circulent, nous nous rappelons avec une espèce de terreur, ces paroles prononcées dans une circonstance analogue à celle-ci : " C'est l'instituteur et non plus le canon qui est l'arbitre des destinées du monde." Si cette pensée a quelque chose de consolant, elle doit faire trembler ceux qui suivent la carrière que nous embrassons ; car elles signifient que nous pouvons préparer dans le silence d'une école, d'un côté les éléments d'ordre et de tranquillité publique, d'un autre les troubles, l'anarchie et les terreurs de la guerre. Mais pour nous, nous l'espérons, une bonne éducation, une éducation sage et profondément religieuse sera toujours celle que recevra la jeunesse du Canada. C'est au moins celle que dans la faible mesure de nos forces, nous sommes résolus de lui inculquer ; nous en prenons l'engagement envers cette jeunesse même, envers les maîtres qui nous ont formés, envers vous, M. le Surintendant, assurés que nous sommes de vos conseils et de votre bienveillant encouragement.

— En Chambre, un vote de non-confiance a été proposé par les partisans de M. Brown, à l'occasion des changements de Tarif proposés par M. Galt. Le gouvernement a eu une majorité de 55 voix sur 111 votants.

— Le projet des Constitutions locales du Haut et du Bas-Canada, maintenant soumis à la discussion des chambres, porte que :

" 1. Chaque province aura un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur-général en conseil, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi par message aux deux chambres du parlé-